

MESSAGE AUX CLIENTS

Pour les camping dotés d'ERP (établissements recevant du public) visés par le décret (salles de spectacle ou multi-activités, salle de restaurant, bar, etc) et de piscine :

Notre établissement est heureux de vous accueillir cet été.

Afin de vous permettre de profiter en toute liberté de votre séjour, et suite aux récentes annonces gouvernementales, vous devez présenter une seule fois, à votre arrivé, votre pass sanitaire (personnes de 18 ans et plus uniquement).

Il peut se présenter sous format **numérique** ou **papier**.

Ce pass valide vous permettra de profiter de l'ensemble des activités et lieux de détente et de loisir de notre établissement pendant toute la durée de vos vacances.

Si vous résidez hors France :

Pour les personnes non vaccinées (schéma complet de vaccination), il faut présenter le résultat négatif d'un test PCR ou d'un test antigénique (TAG) réalisé moins de 72 heures avant le départ.

Pour le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal, Chypre, les Pays-Bas et la Grèce un test est exigé au départ de moins de 24 heures pour les personnes non vaccinées.

Pour que tous ensemble nous réunissions ces vacances d'été, soyez vigilants et continuez à respecter les gestes barrières.

N'hésitez pas en cas de questions à vous rapprocher de nous.



INFORMATION PERSONNALISÉE À DESTINATION DES CLIENTS

Notre établissement est heureux de vous accueillir cet été.

Afin de vous permettre de profiter en toute liberté de votre séjour, et suite aux récentes annonces gouvernementales, vous devez présenter une seule fois, à votre arrivé, votre arrivée, votre pass sanitaire.

Il peut se présenter sous format **numérique** ou **papier**. Ce pass valide vous permettra de profiter de l'ensemble des activités et lieux de détente et de loisir de notre établissement pendant toute la durée de vos vacances.

Le pass sanitaire se présente sous forme numérique ou papier ; il s'agit d'une preuve soit :

- De **schéma vaccinal complet** :
 - 1 semaine après la 2^{ème} injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ;
 - 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
- De **test RT-PCR** ou **antigénique négatif** de moins de 48 heures.
- Ou de **test RT-PCR positif** attestant du rétablissement du Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Si vous résidez hors de France :

Pour les personnes non vaccinées (schéma complet de vaccination), il faut présenter le résultat négatif d'un test PCR ou d'un test antigénique (TAG) réalisé moins de 72 heures avant le départ.

Pour le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal, Chypre, les Pays-Bas et la Grèce un test est exigé au départ de moins de 24 heures pour les personnes non vaccinées.

Afin de nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions et vous éviter l'attente à l'accueil, nous vous remercions de bien vouloir compléter les renseignements dans le tableau ci-joint.

N'hésitez pas en cas de question à vous rapprocher de nous.